

RAPPORT DE GESTION 2024



1. Présentation de la STEP

La station d'épuration des eaux usées (STEP), située dans le hameau de Ste-Apolline sur le territoire de la Commune de Villars-sur-Glâne, traite les eaux usées des communes de Avry (partiellement), Hauterive (partiellement), Matran, Neyruz et Villars-sur-Glâne.

Depuis sa mise en service en 1980, elle est entretenue, développée et mise à jour régulièrement.

Actuellement, la STEP est exploitée par 4 collaborateurs et un chef d'exploitation, représentant 4.8 équivalents plein temps (EPT). Le personnel est issu de métiers techniques et a suivi une formation spécifique d'exploitant de STEP. Leurs tâches sont très variées (entretien mécanique, analyses en laboratoire, suivi des instruments de mesures et optimisation des processus) et nécessitent une bonne capacité d'adaptation aux événements (pannes électriques ou mécaniques, intempéries, etc.). Les quatre collaborateurs assurent le service de piquet 7 jours sur 7 et 24 h sur 24 et effectuent les tournées quotidiennes d'exploitation et de contrôle.

2. Constitution et fonctionnement de l'ASEV

Les cinq communes membres, situées dans le bassin versant de la Sarine, se sont constituées en une association de communes, l'ASEV (Association intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration à Villars-sur-Glâne), le 1^{er} janvier 2024.

Avant la création de cette association de communes, la STEP était gérée au moyen d'une convention et rattachée aux Services techniques de la Commune de Villars-sur-Glâne comme commune siège.

Les statuts de l'association ont été approuvés par le Conseil d'Etat le 26 mars 2024.

Le règlement des finances a été approuvé par la DIAF le 13 septembre 2024.

La participation financière des communes raccordées est régie par deux clés de répartition (exploitation et investissement) qui font partie intégrante des statuts de l'association.

Le personnel de l'ASEV est engagé et géré par la Commune de Villars-sur-Glâne, et mis à disposition de l'association par le biais d'une convention. Il relève administrativement des Services techniques.

Les organes de l'ASEV sont :

- l'assemblée des délégué·e·s ;
- le comité de direction ;
- la commission financière.

Assemblée des délégué·e·s

L'assemblée des délégué·e·s est constituée des représentants des communes membres, dont le nombre est déterminé en tenant compte des équivalents-habitants de chaque commune et d'une secrétaire.

1	Président	Monney	Claude	Villars-sur-Glâne
2	Vice-Présidente	Dévaud-Sciboz	Eliane	Avry
3		Hofmann*	Christian	Avry
		Ecoffey **	Laurence	Avry
4		Ducret	Gérald	Hauterive
5		Zanetti	Jean-François	Hauterive
6		Butty	François	Matran
7		Pierret	Christophe	Matran
8		Corpataux	Jean-Pierre	Neyruz
9		Kolly	Bernard	Neyruz
10		Aegerter	Christoph	Villars-sur-Glâne
11		Bernhard	Irène	Villars-sur-Glâne
12		Etter	Adrian	Villars-sur-Glâne
13		Longchamp	Quentin	Villars-sur-Glâne
14		Mamula-Steiner	Olimpia	Villars-sur-Glâne
15		Ugolini	Valérie	Villars-sur-Glâne
16		Wicht	Alexandre	Villars-sur-Glâne
17		Zaugg	Michael	Villars-sur-Glâne
	Secrétaire	Dumont	Claudine	

**jusqu'en novembre 2024 / ** dès novembre 2024*

L'assemblée s'est réunie à trois reprises en 2024. Elle s'est chargée notamment de l'élection des membres des différentes commissions, de l'adoption du règlement des finances et de l'approbation des comptes et du budget.

Comité de direction

Le comité est composé de 7 membres et d'une secrétaire.

1	Président	Monney	Claude	Villars-sur-Glâne
2	Vice-Président	Chassot	Bernard	Matran
3		Achermann	Marius	Avry
4		Zamofing	Dominique	Hauterive
5		Sallin	Jean-Marc	Neyruz
6		Marthaler	Valentina	Villars-sur-Glâne
7		Carrel	Olivier	Villars-sur-Glâne
	Secrétaire	Dumont	Claudine	

Le comité de direction s'est réuni à cinq reprises en 2024. Il s'est chargé notamment de :

- mettre en place l'organisation de l'ASEV (finances, modalités administratives, règlements, conventions, assurances, etc.),
- valider diverses offres pour le fonctionnement de la STEP,
- valider diverses offres liées au projet d'agrandissement de la STEP,
- préparer le projet d'agrandissement de la STEP qui sera soumis au référendum obligatoire.

L'administratrice des finances est Mme Karine Rusterholz, cheffe du service des finances de la Commune de Villars-sur-Glâne.

Le comité collabore avec le chef d'exploitation de la STEP et l'ingénieure communale de Villars-sur-Glâne, qui supervise le projet d'agrandissement.

Commission financière

La Commission financière est composée de 3 membres et d'une secrétaire.

1	Président	Hofmann*	Christian	Avry
2		Corpataux	Jean-Pierre	Neyruz
3		Mamula-Steiner	Olimpia	Villars-sur-Glâne
	Secrétaire	Dumont	Claudine	

**jusqu'en novembre 2024*

Le remplacement de M. Christian Hofmann en qualité de délégué et membre de la Commission financière est en cours.

Pour les années 2024-2025, la révision des comptes a été attribuée à la société Fiducum SA à Marly.

3. Projet d'agrandissement de la filière eau et de traitement des micropolluants

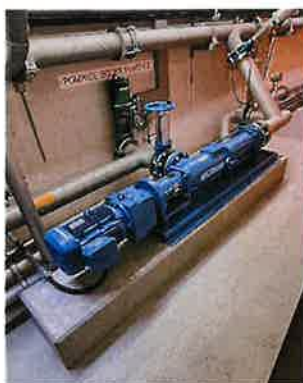
Avec l'augmentation démographique, le vieillissement des installations ainsi que les avancées de l'état de la technique et les nouvelles exigences relatives au traitement de l'azote et du phosphore dans le bassin versant du lac de Schifflenen, l'extension et le renouvellement des installations sont devenus nécessaires. Par ailleurs, la planification cantonale prévoit d'équiper la STEP à Villars-sur-Glâne d'un traitement des micropolluants à l'horizon 2030, en application de l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux (OEaux).

Le projet d'agrandissement de la filière eau prévoit une augmentation de la capacité de traitement de 30'000 à 50'000 équivalents-habitants (EH), extensible à 60'000 EH. Cette unité de mesure correspond à la pollution moyenne produite par habitant et par jour. Une industrie de 100 EH produit une charge polluante correspondante à 100 habitants. Le projet inclut également un bâtiment de traitement des micropolluants ainsi qu'un bâtiment pour la récupération de la chaleur des eaux épurées avant rejet dans la Glâne.

Les études de projet ont été menées tout au long de l'année en vue de la mise à l'enquête, avec l'appui du groupement de mandataires spécialisés, des Services techniques de la Commune de Villars-sur-Glâne et du Service de l'environnement. Des séances de présentation ont été organisées avec les voisins directs. Une attention particulière a été portée aux aspects architecturaux et paysagers pour une meilleure intégration au site, ainsi qu'aux risques de crues. Le projet d'agrandissement dispose d'une protection-objet aux crues tricentennales de la Glâne, en attendant que le projet, en cours, de protection du hameau contre les crues puisse se réaliser.

4. Exploitation

En tant que grand consommateur d'énergie, la STEP est suivie par l'agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC). Depuis 2015, des mesures sont mises en place pour diminuer la consommation d'énergie. Le remplacement de deux pompes à boues datant de la mise en service de la STEP fait partie des dernières mesures préconisées (période 2015 – 2026).



Remplacement d'une pompe à boues fraîches

Cette pompe garantit l'extraction des boues décantées (filière eau) vers la digestion (filière boues).

Remplacement d'une pompe de chauffage des boues

Une des deux pompes permettant le chauffage des boues a été remplacée et fonctionnera en priorité. En cas de panne, la deuxième pompe d'ancienne génération garantira la continuité du processus.



5. La STEP en chiffres

	unité	2023	2024	Diff.
Eaux traitées, total	m ³	1'966'976	2'110'105	+7%
Eaux traitées, Villars-sur-Glâne	m ³	1'258'826	1'463'989	+16%
Eaux traitées, collecteur intercommunal	m ³	563'608	604'141	+7%
Pluviométrie	mm	1'033	948	-8%
Boues introduites en digestion	m ³	18'860	18'854	0%
Boues liquides centrifugées	m ³	8'867	7'404	-16%
Boues incinérées à la SAIDEF	t	1'117	982	-12%
Biomasse prise en charge	t	1'338	1'452	+8%
Consommation électrique totale	kWh	710'721	727'577	+2%
Biogaz produit	m ³	438'767	483'684	+10%
CCF : biogaz consommé	m ³	426'268	476'833	+12%
CCF : énergie électrique produite	kWh	817'680	848'599	+4%
CCF : énergie thermique produite	kWh	1'125'074	1'167'616	+4%
Chaudière à gaz : biogaz consommé	m ³	7'132	1'855	-74%
Chaudière à gaz : énergie thermique produite	kWh	49'924	12'985	-74%
Mazout consommé	l	1'450	2'500	+72%
Gaz brûlé à la torchère	m ³	5'367	4'996	-7%

La pluviométrie se situe légèrement en dessous de la moyenne annuelle. Toutefois, le volume d'eau traité est en augmentation (+7%) tout comme l'énergie consommée (+2%). Ceci peut s'expliquer par la nature différente des épisodes de pluie et d'orage ainsi que de l'étanchéité des sols (gel, sécheresse).

La STEP produit de l'électricité ainsi que de l'énergie thermique au moyen d'un couplage chaleur-force (CCF) alimenté par le biogaz produit lors de la digestion des boues. Toute l'énergie électrique produite est vendue car elle bénéficie d'une rétribution de Pronovo.

La prise en charge de biomasse externe est en augmentation, ce qui entraîne une augmentation de la production de biogaz et, par conséquent, une augmentation de la production d'énergie électrique et thermique par le CCF.

Lors de périodes de grand froid, l'énergie thermique produite par le CCF pourrait être insuffisante. A cet effet, la chaudière à biogaz peut également compléter les besoins en chaleur. Si le volume de gaz devait encore s'avérer insuffisant, alors la chaudière à mazout peut compléter les besoins en énergie thermique.

6. Conclusion

Par le contenu de ce rapport de gestion, le Comité de l'ASEV espère avoir répondu à votre attente. Il tient à relever la qualité du travail réalisé par l'ensemble du personnel d'exploitation et d'administration et les en remercie.

Approuvé par le Comité de l'ASEV dans sa séance du 19 août 2025

Claudine Dumont

Secrétaire



Claude Monney

Président du Comité

